

Conditions générales des prestations de formation

INSCRIPTION

- *Inscription individuelle en formation INTER* : Dès réception du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé, ainsi que du règlement, le client (désignant, dans les présentes conditions, l'établissement ou le stagiaire) recevra une convention de formation professionnelle établie en double exemplaire dont il s'engage à retourner, à maisondeformation@hls-lamusse.net, un exemplaire signé, 30 jours avant le début de la formation. A la suite de la réception du bulletin d'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel au client. Une convocation précisant les modalités de déroulement du stage sera adressée à chaque stagiaire 1 mois avant la formation.

- *Inscription collective en formation INTRA* : une fois le devis validé par le client, LA MAISON DE LA FORMATION adressera une convention de formation professionnelle établie en plusieurs exemplaires (selon les parties concernées). Le client s'engage à retourner à maisondeformation@hls-lamusse.net un exemplaire signé, au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

TARIF DES FORMATIONS « INTER »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, la mise à disposition des locaux ainsi que les frais de restauration. Les formations ont lieu dans les locaux des établissements La Musse à Saint Sébastien de Morsent.

Tout stage suivi partiellement est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE LA MAISON DE LA FORMATION

LA MAISON DE LA FORMATION se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié au client au plus tard un mois avant le début du stage, par téléphone, et confirmé par courriel. Le remboursement intégral est effectué au client. Aucune indemnité n'est due au client du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par LA MAISON DE LA FORMATION.

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou courrier postal).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 15 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 15 jours avant le début de la formation, la totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

FACTURATION

A l'issue de la formation, l'établissement reçoit une facture acquittée et l'attestation de présence. La facture vaut convention.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur mesure et à un devis personnalisé, selon les caractéristiques du projet de formation. Une formation en intra peut être reportée à la demande d'une des parties ou annulée par le demandeur dans un délai supérieur à 15 jours précédant sa réalisation. Si l'annulation de l'action de formation intervient moins de 15 jours avant sa réalisation, 30% du coût total seront facturés au client.

RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de grande instance d'Evreux sera compétent pour se prononcer sur le litige.